

Saison 2024



EXPERIMENTATIONS

PROJETS COLLECTIFS

EVENEMENTS

APPEL A PROJETS



Lyon Confluence .fr

1. CONTEXTE

- 1.1 Qu'est-ce que la Station Mue ?
- 1.2 Fonctionnement de la Station Mue dans un cadre événementiel

2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

- 2.1 Objectifs
- 2.2 Thématiques demandées
- 2.3 Calendrier de la Station Mue
- 2.4 Démarches écologiques et éco-responsabilité
- 2.5 Conditions d'utilisation

3. MISE A DISPOSITION DES ORGANISATEUR.TRICE.S

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 4.1 Projets éligibles
- 4.2 Soutien financier
- 4.3 Soutien en communication
- 4.4 Sécurité
- 4.5 Retour d'expérience

5. PROCÉDURE

1 Contexte

1.1 Qu'est-ce que la Station Mue ?

La genèse de la Station Mue remonte à 2018, résultant de la collaboration entre la maîtrise d'œuvre BASE paysagiste et le collectif Bruit du Frigo. Cette initiative a émergé dans le contexte de la conception des espaces publics du projet du « Champ » sous l'impulsion de la SPL Lyon Confluence et s'est matérialisée en une création urbaine expérimentale située au sud de La Confluence (cf. photographie 1).



Photographie 1 - Fête de la musique des enfants (Laurence Danière, 2 juillet 2021)

L'arrivée d'une aire de jeux (« le Caterpilou »), prévue à l'été 2024, viendra agrandir le site qui passera ainsi de 750 m² à 2000 m². Cette aire de jeu sera uniquement accessible par la Station Mue y compris pendant les périodes d'événements. Si peu de structures ludiques de la sorte existent en ville aujourd'hui, il faut alors envisager « le Caterpilou » comme un futur lieu de destination pour les petits.e.s et grand.e.s lyonnais.e.s et anticiper la venue croissante d'un public familial dans ce secteur de La Confluence.



Le Champ est un projet piloté par la SPL Lyon Confluence. Constitué initialement par six hectares de friches industrielles, il est maintenant investi par de jeunes pousses, qui d'ici quinze ans formeront un « grand bois » de près de mille arbres. En savoir plus sur le Champ : <https://www.lyon-confluence.fr/fr/actualites/le-champ-zoom-sur-les-premiers-amenagements>



En savoir plus sur le Caterpilou : <https://www.lyon-confluence.fr/fr/une-aire-de-jeu-monumentale-livree-au-printemps-2024>

Les valeurs de la Station Mue sont principalement la renaturation du site et une réappropriation par les habitant.e.s. Le site a trois vocations :

- la conduite d'expérimentations (terre fertile, plantations, béton recyclé, ...) par la SPL Lyon Confluence et ses partenaires publics et privés, destinées à être répliquées dans le Champ ou sur d'autres opérations de la Métropole de Lyon
- l'accueil d'événements pour découvrir les lieux et se projeter dans le futur Champ
- l'incubation de projets collectifs

1.2 Fonctionnement de la Station Mue dans un cadre événementiel

La Station Mue ouvre ses portes au public à l'occasion d'accueil d'événements. C'est la SPL Lyon Confluence qui est propriétaire des lieux et qui a la charge de la gestion du site.

Pour rappel, la SPL Lyon Confluence est aménageur et met ponctuellement (dans le cadre de cet appel à projets) le site à disposition d'associations ou d'équipes qui sont responsables de leurs projets. Toutefois, la SPL Lyon Confluence ne possède pas les compétences pour assurer la diffusion des spectacles.

La SPL Lyon Confluence a la charge de choisir la programmation. Pour son bon déroulement et la bonne coordination de l'ensemble des manifestations, elle engage une équipe avec des compétences sur les volets programmation et régie.

Selon les formats et contenus de chaque événement, l'équipe régie et programmation peut intervenir de deux façons :

- par la mise à disposition du lieu auprès de porteur.se.s de projets qui ont les compétences pour gérer un site dans un cadre événementiel ; ce traitement est généralement appliqué pour des événements de grande taille et qui font l'objet d'une demande OTEP
- un accueil spécifique qui renvoie à une gestion plus complète de la Station Mue ; ce traitement est généralement appliqué pour des événements de petite taille pour des équipes ne disposant pas des compétences suffisantes pour gérer un site dans un cadre événementiel.

Au moins un.e régisseur.se est présent durant chaque événement ou au moins la première fois pour les événements récurrents.

2 Présentation de l'appel à projets

2.1 Objectifs

Pour faire reconnaître les vocations de la Station Mue, un appel à projets est lancé chaque année depuis 2019 pour accueillir des événements ouverts à toutes et tous, originaux et diversifiés sur le site, durant quelques mois.

L'appel à projets 2024 vise à structurer et renforcer la programmation de la Station Mue. Celui-ci offre la possibilité à tout.e porteur.se de projet qui le souhaite et dont la programmation proposée correspond aux valeurs de la Station Mue d'occuper ce lieu temporairement pour organiser un événement public ou ouvert au public, à l'exception d'événements organisés par des entreprises, sous condition du respect de ce document élaboré par la SPL Lyon Confluence.

Les manifestations sélectionnées auront pour but :

- d'animer la Station Mue dans un esprit de « vivre ensemble » et de « faire ensemble », qui privilégie la convivialité et la participation citoyenne
- de mettre en valeur ce « laboratoire urbain » incubateur de projets collectifs

Ce lieu encourage un événementiel de plein air original, autour de quatre axes :

- éco-responsabilité
- accessibilité à tous les publics
- diversité des formats et des genres : culturels, créatifs, pédagogiques, artistiques, sportifs
- valorisation des associations, structures locales

2.2 Thématiques demandées

Le projet dans son contenu doit faire écho à la **durabilité** et répondre **obligatoirement à au moins deux** des thématiques parmi la liste ci-dessous :

- artisanat
- zéro déchet / upcycling / DIY
- mobilité douce
- enfance, famille et jeunesse
- écologie / environnement / biodiversité
- bien manger / alimentation durable
- bonne santé et bien-être
- citoyenneté / démocratie vivante
- réduction des inégalités / lutte contre la précarité dans la ville
- utilité sociale et solidarité
- innovation dans la ville

Lyon Confluence veillera à l'hybridation de ces thématiques et à la bonne répartition des propositions sur chacun des axes.

2.3 Calendrier de la Station Mue

La Station Mue ouvrira ses portes le dimanche 5 mai 2024.

Les propositions d'événements peuvent se positionner à compter de ce mois-ci, sur un week-end, un jour de semaine, une semaine entière... Une activité également peut être proposée comme récurrente.

En raison des vacances du mois d'août et de l'accueil de certains matchs de foot pendant les JO 2024 par la Ville de Lyon, la Station Mue n'accueillera pas d'événements du 22 juillet au 16 août inclus (réouverture optionnelle au 17 août).

2.4 Démarches écologiques et éco-responsabilité

Les valeurs environnementales intrinsèques à la Station Mue, inscrites dans le nouveau secteur du Champ pour redonner de la place à la nature en ville, sont fortes et inspirantes.

Le porteur de projet s'engage à respecter une démarche éco-responsable pour son événement en veillant à :

- la réduction des déchets à la source
- la sensibilisation au tri et l'utilisation de bacs de tri sélectif
- la promotion des produits issus de l'agriculture bio ou de proximité pour la restauration
- l'utilisation de gobelets réutilisables, compostables ou recyclables dans le cadre des buvettes
- la promotion des transports en commun et modes doux
- plus globalement la sensibilisation à toutes les composantes du développement durable en milieu urbain (énergie, mobilité, gestion de l'eau, biodiversité, alimentation locale et durable, santé & bien être, etc.)

NB : Les prairies qui entourent la Station Mue sont source de biodiversité et ne sont pas accessibles au public.

2.5 Conditions d'utilisation

- Horaires des événements : le respect des horaires indiqués sur la programmation permet de garantir les conditions de travail des régisseur.se.s
- Jauge des événements : 500 personnes maximum en simultané
- Dispositions exceptionnelles : selon le type d'événement, l'organisateur.trice pourra être amené à prendre des mesures pour assurer la sécurité et la protection de la nouvelle aire de jeu
- Accessibilité à toutes et tous, notamment aux personnes à mobilité réduite
- Événements gratuits ou participation libre ou, pour les cours récurrents, participation financière ne pouvant pas excéder 5 euros par adulte (gratuité pour les enfants)

3. Mise à disposition des organisateur.trice.s

La Station Mue est équipée :

- d'un local « cuisine » avec point d'eau et frigo
- d'un local « vestiaire »
- de toilettes PMR
- de toilettes sèches
- de mobilier type bancs, tables et transats en bois
- de conteneurs poubelles
- d'arrivée d'eau et d'électricité
- d'une fontaine à boire

Le mode d'emploi technique de la Station Mue est disponible sur demande à : iclostre@lyon-confluence.fr et jzante@lyon-confluence.fr copie à lviel@lyon-confluence.fr

4. Conditions de participation

Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) doit être signée entre la porteuse ou le porteur de projet qui occupe le lieu et la SPL Lyon Confluence. L'occupation est consentie à titre gratuit. Comme stipulé ci-dessus, une caution est demandée et un état des lieux (entrée / sortie) est réalisé pour chaque événement.

En fonction de la jauge de la manifestation, un dossier OTEP doit être déposé sous 10 jours après la retenue des projets au service festivités de la Ville de Lyon, ainsi qu'un engagement de respect de la jauge. **Si cette condition n'est pas respectée, la SPL se réserve le droit de retirer l'événement de la programmation avant sa diffusion.**

Tous.te.s les porteur.se.s de projet, sans exception, doivent participer à une visite de site avant la tenue de leur événement. Plusieurs options de date seront proposées ultérieurement, après sélection des projets.

Les structures qui souhaitent utiliser la Station Mue pour répéter (ou toute autre raison liée à la préparation de leur événement) sont priées de faire parvenir leur demande à l'AMO programmation de la SPL Lyon Confluence dans les plus brefs délais en estimant le temps nécessaire ainsi que les jours et horaires envisagés. La SPL Lyon Confluence analyse les besoins en fonction du contenu spécifique des événements et se réserve le droit d'ajuster l'autorisation d'accès au site en conséquence.

L'AMO programmation, en collaboration avec l'AMO régisseur.se, assume la responsabilité de représenter les porteur.se.s de projet et de conduire les débriefings dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la SPL Lyon Confluence. La présence de la société lors des jours d'événement n'est pas garantie.

4.1 Projets éligibles

La programmation peut accueillir une variété d'activités adressées à un large public dans le respect des thématiques imposées et des conditions d'utilisation de la Station Mue.

Pour rappel, la SPL Lyon Confluence encourage la diversité des formats et des genres d'événements.

4.2 Soutien financier

Un appui financier de la SPL pourra être accordé à la porteuse ou au porteur de projet dans la limite de 25% du budget total, plafonné à 2000 euros. Pour obtenir cette subvention, le budget de l'événement sera présenté dans le dossier de candidature.

4.3 Soutien en communication

La SPL Lyon Confluence a l'intention de renforcer la communication relative au lieu et à sa programmation afin d'élargir son audience et apporter un soutien accru aux porteur.se.s de projet.

Événements musicaux amplifiés

Les événements musicaux, du type concert amplifié, ne pourront être retenus et se dérouler qu'aux conditions suivantes :

- maximum un week-end par mois (samedi ou dimanche)
- arrêt de la musique à 23h
- selon le type d'événement, l'organisateur.trice pourra être amené à prendre des dispositions pour assurer la sécurité et la protection de la nouvelle aire de jeu
- puissance sonore dans le respect de la réglementation. Le son doit être limité pour ne pas gêner le voisinage. Tout non-respect de ces clauses engage directement l'organisateur.trice. La SPL Lyon Confluence se réserve le droit de demander de baisser le son en cas de plainte du voisinage voire l'arrêt de l'événement en cas de refus de l'organisateur.trice

Etat des lieux et caution

Un état des lieux d'entrée (remise des clefs) et de sortie sera organisé avec un.e membre de l'équipe programmation et régie pour chaque événement et une caution de 1000 euros (non encaissée) sera demandée à chaque porteur.se de projet. Celle-ci sera conservée en cas de non-respect ou de dégradation.

Parmi les actions envisagées qui restent à confirmer :

- appui d'une agence de relation presse pour diffusion dans les médias culturels et lyonnais voire insertion publicitaire sur certains titres de presse
- à priori trois diffusions prévues par publipostage dans le quartier
- des partenariats en cours de discussion avec les collectivités (Ville de Lyon et Métropole de Lyon) pour la diffusion du programme

L'AMO programmation intervient en tant qu'aide à la diffusion de la programmation tout au long de la saison.

Les actions de diffusion de la programmation n'empêchent pas les porteur.se.s de projet d'assurer la communication multicanale de leurs événements. La SPL rappelle qu'elle ne peut s'engager sur un niveau de fréquentation.

La société fournira aux organisateur.trice.s des éléments graphiques à insérer dans leur propre communication. En contrepartie, il est demandé aux porteur.se.s de projets de mentionner le nom de la SPL Lyon Confluence sur les différents supports de communication de l'évènement organisé et de dresser un bilan de l'évènement comme indiqué au 4.5.

4.4 Sécurité

L'AMO régisseur.se coordonne l'ensemble des événements et évalue les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur sécurité. La SPL assume la charge financière de ces mesures.

L'organisateur.trice doit maintenir une présence constante tout au long de l'évènement afin de veiller à son bon déroulement. Il est recommandé d'assurer une permanence bénévole pour les grands formats.

4.5 Retour d'expériences

Les porteur.se.s de projets doivent fournir une évaluation qualitative et quantitative des réalisations effectuées dans le cadre de cet appel à projets, en lien avec les objectifs définis et les critères identifiés dans la partie suivante. Un questionnaire dédié sera envoyé ultérieurement et devra être retourné à la SPL Lyon Confluence dans la semaine qui suit la tenue de l'évènement.

5. Procédure

5.1 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de présentation devra comprendre à minima les éléments suivants :

- présentation de la structure porteuse du projet, de l'équipe et des moyens et personnels d'organisation mis en œuvre
- description de l'événement / thème de la manifestation ou des animations
- date(s) envisagée(s) et durée de l'événement
- moyens humains et matériels prévus pour la préparation et la tenue de l'évènement, sa sécurité et le nettoyage
- moyens de communication envisagés
- buvette ou foodtruck envisagés prévus pendant l'événement (l'organisation de la présence d'une buvette ou foodtruck incombe à la porteuse ou au porteur de projet)
- public visé, fréquentation envisagée, montant de la participation à l'évènement le cas échéant, moyens à mettre en œuvre pour accueillir le public à mobilité réduite.
- estimation budgétaire de l'évènement et éventuellement demande de subvention comme précisé au paragraphe 4.2.

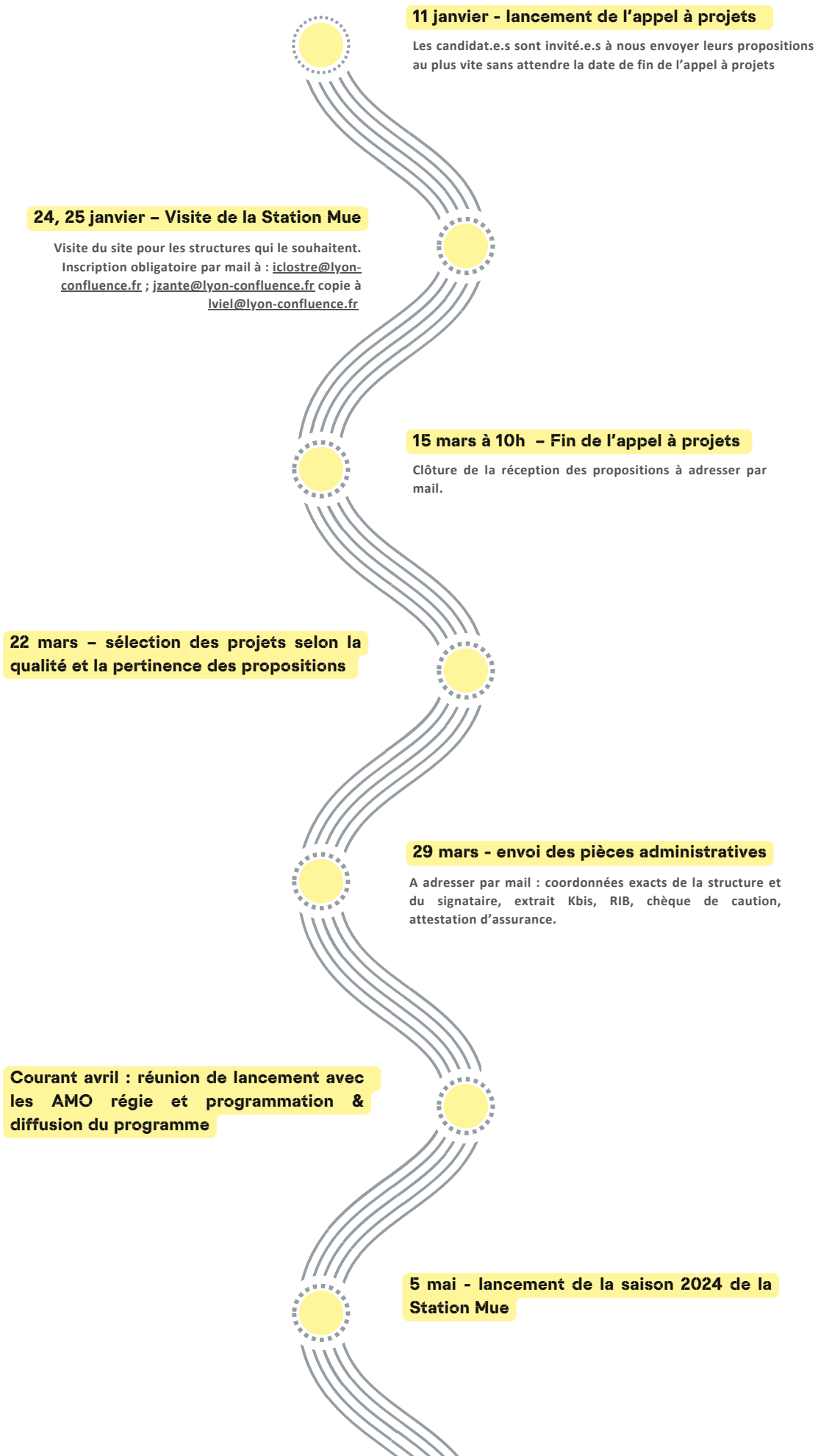
5.2 Critères d'analyse et sélection

Seront notamment pris en compte :

- une bonne compréhension de ce qu'est la Station Mue (ses valeurs, sa vocation et le rôle de chacune des parties prenantes)
- l'adéquation entre le projet et les thématiques attendues dans la Station Mue
- la qualité et l'intérêt du projet présenté
- les publics concernés par le projet et la fréquentation attendue
- La valorisation de structures et d'actrices et acteurs locaux
- le coût estimé
- la date et les horaires souhaités pour l'événement
- La possibilité de tenir une buvette (un mode d'emploi sur « comment tenir une buvette à la Station Mue » sera transmis par la programmatrice ou le programmateur ultérieurement aux projets retenus)
- l'engagement au respect des consignes

La diversité de la programmation est un paramètre pris en compte par la SPL Lyon Confluence qui est libre de la décision et du choix du projet retenu, sans obligation de justification.

5.3 Calendrier prévisionnel de l'appel à projets





CONTACTS

L'ÉQUIPE COMMUNICATION DE LA SPL LYON CONFLUENCE :

COMMUNICATION@LYON-CONFLUENCE.FR / 04 78 38 74 00

MME JUSTINE ZANTE, CHARGÉE DE CONCERTATION (À CONTACTER EN PRIORITÉ SUR LE CONTENU DE L'APPEL A PROJETS) :

JZANTE@LYON-CONFLUENCE.FR

MME LAURE VIEL, ASSISTANTE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONCERTATION (A CONTACTER EN PRIORITÉ SUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS) :

LVIEL@LYON-CONFLUENCE.FR

MME ISABELLE CLOSTRE, RESPONSABLE COMMUNICATION ET CONCERTATION :

ICLOSTRE@LYON-CONFLUENCE.FR

MME NATHALIE GENDRE, CHEFFE DE PROJETS COMMUNICATION & CONCERTATION :

NGENDRE@LYON-CONFLUENCE.FR